

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du 23 février 2026
DEL-2026-15**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 41
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 43 Pour : 43 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNONCENZI, M. JULIEN Justin, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Nathalie ANGELINI, M. Antoine François RODOLPHI.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Grégory BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Marcel FERRARI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDAIN Sylviane, M. René GATTACCECA, Mme Alix GIOVANNONI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Joseph PASTINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET : M49 : Demande de financement pour des travaux sur les postes de relevage de surveillance de déversoirs d'orage et installations de débitmètres et plan de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 février 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 février 2026. L'an deux mille vingt-six, le vingt trois février à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Le Président informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'équiper les principaux postes de relevage de déversoirs d'orage d'une surveillance et l'installation de débitmètres électromagnétique sur les communes de Vescovato (à Torra et à Arena), de Sorbo Ocagnano (à Querciolo) et de Penta di Casinca (à Valle).

Le coût total de l'opération s'élève à **136 140.00 € H.T**

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau en partenariat avec la Collectivité de Corse, selon le plan de financement suivant :

Organisme	Taux (%)	Montant H. T
Agence de l'Eau / Collectivité de Corse	80%	108 912.00 €
Communauté de communes de la Castagniccia Casinca - Autofinancement	20%	27 228.00 €
TOTAL	100%	136 140.00 €

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'approuver** la demande de financement pour des travaux sur les postes de relevage de surveillance de déversoirs d'orage et installations de débitmètres ainsi que son plan de financement.
- **D'autoriser** et de **mandater** le Président à entreprendre et à mener toute démarche pour l'obtention du financement de l'opération ainsi que pour son bon déroulement.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la collectivité aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président.

Antoine POLI

